MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 364 3 avril 2003

SOMMAIRE

Aires Compagnie Finance Holding S.A., Luxem-	Lux-Patri S.A., Putscheid	17433
bourg 17472	Maclemain, S.à r.l., Troine-Route	17435
Aphrodite Shipping S.A., Luxembourg 17467	Molnar Immobilière S.A., Luxembourg	17454
Areatech, S.à r.l., Differdange	Molnar Immobilière S.A., Luxembourg	17454
Brasserie Lausdorn, S.à r.l., Lausdorn 17457	Molnar Immobilière S.A., Luxembourg	17454
Brianfid-Lux S.A., Luxembourg 17458	2 Motion S.A. de Participations, Echternach	17454
Bucher Invest Holding S.A., Luxembourg 17434	NBG International Funds Sicav, Luxembourg	17444
Bucher Invest Holding S.A., Luxemburg 17434	NBG Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	17445
C.A.I. S.A., Gilsdorf	Nordpneus S.A., Huldange/Forge	17445
C.I.A. Lux, Compagnie Immobilière de l'Aéro-	Novapesca Trading S.A., Luxembourg	17467
port de Luxembourg S.A., Luxembourg 17472	Nutrition Animale Luxembourg, S.à r.l., Nieder-	
Cerbero Holding S.A., Luxembourg 17447	pallen	17442
Cimpor Reinsurance S.A., Luxembourg 17457	Pons Finance S.A., Luxembourg	17466
Daaflux, A.s.b.l., Itzig	Pons Finance S.A., Luxembourg	17467
Damit, S.à r.l., Wincrange	Poss Orthopädieschuhtechnik, S.à r.l., Echter-	
Drex Technologies Holding S.A., Luxembourg 17444	nach	17442
(55) DSL S.A., Luxembourg 17442	S.C.I. Naca, Luxembourg	17465
Eluru Holding S.A., Luxembourg 17458	S.C.I. Naca, Luxembourg	17466
Embassy Eagle Holdings S.A., Luxembourg 17427	Saniklim, S.à r.l., Strassen	17426
Emerald Shipping S.A., Luxembourg 17453	Saniklim, S.à r.l., Strassen	17427
Emerald Shipping S.A., Luxembourg 17453	Schlumberger Europa S.A., Luxembourg	17426
Emerald Shipping S.A., Luxembourg 17453	Société Immobilière Limpertsberg S.A., Luxem-	
Fiduciaire Centra Fides S.A., Luxembourg 17453	Luxembourg	17446
Fidunord, S.à r.l., Weiswampach 17456	Société Immobilière Limpertsberg S.A., Luxem-	
Finalourec S.A.H., Luxembourg 17433	bourg	17447
Fixemer Luxemburg, GmbH, Diekirch 17445	Société Maritime de Location S.A., Luxembourg.	17467
Fixemer Luxemburg, GmbH, Diekirch 17445	Solalux, S.à r.l., Wiltz	17446
Fornebulux S.A., Luxembourg 17450	Solalux, S.à r.l., Wiltz	17446
GENIUS I.E. S.A., Genius IBI Emergerns, Nom-	St Nicolas, S.à r.l., Luxembourg	17441
mern	Strat'n Go S.A., Diekirch	17448
Hôtel Petry, S.à r.l., Vianden	Strat'n Go S.A., Diekirch	17449
Immopro A. Feidt, S.à r.l., Christnach 17454	Strat'n Go S.A., Diekirch	17449
Interesseveräin Gaasperech, A.s.b.l., Gasperich 17455	Strategica (Lux) S.A., Luxembourg	17443
Interfinancial S.A., Luxembourg 17444	Tanimar Charter S.A., Luxembourg	17467
Jehan S.A.H., Luxembourg 17457	Télésiège 2000, S.à r.l., Vianden	17435
L.S. Lux S.A., Basbellain 17450	Tobacco Capital Partners S.A., Luxembourg	17435
L.S. Lux S.A., Basbellain 17450	Toscaninvest Holding S.A., Luxembourg	17456
Letzebuerger Guiden a Scouten Bouneweg,	United European Holding S.A., Hesperange	17468
A.s.b.l., Luxembourg	VAIain S.A., Weidingen/Wiltz	17452
Liberty Channel Management & Investment Com-	Velimax Invest S.A., Luxembourg	17430
pany S.A., Ettelbruck	Videocom S.A., Bertrange	17443
Liberty Channels Luxembourg S.A., Ettelbruck 17453	Wiesen-Piront, GmbH, Weiswampach	17450

SCHLUMBERGER EUROPA, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer. R. C. Luxembourg B 33.643.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 24 février 2003

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur André Denis, directeur de division de SEMA BELGIUM, né le 13 juillet 1945 à Beverce, Belgique, et demeurant au 26, rue G'Doumont, 4960 Malmedy, Belgique, en tant que délégué à la gestion journalière de la société et de déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à Monsieur André Denis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHLUMBERGER EUROPA

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009738.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SANIKLIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 169, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 87.175.

L'an deux mille trois, le cinq février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Monsieur Giacomo Nicola Maria Fraccalvieri, installateur, né à Turi, Bari, Italie, le 12 septembre 1964, demeurant à L-3321 Berchem, 58, rue Hans Adam.

Lequel comparant déclare être seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SANIKLIM, S.à r.l., avec siège social à L-3321 Berchem, 58, rue Hans Adam, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C n° 1074 en date du 13 juillet 2002, suite à une cession de parts résultant d'une assemblée générale extraordinaire, sous seing privé, en date du 2 août 2002, publiée au Mémorial C numéro 1498 du 17 octobre 2002 .

Lequel associé s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et dont il déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et il prend les résolutions suivantes:

- 1.- Est confirmé comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Michael Weinandy, maître-installateur, né à Jena, Allemagne, le 11 juillet 1965, demeurant à L-6661 Born, 23, Wangersteewee, nommé comme gérant technique lors d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 23 octobre 2002, non encore publiée au Mémorial C.
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Pierre Luciani, employé privé, né à Differdange, le 4 août 1959, demeurant L-4953 Hautcharage, 72, Cité Bommelscheuer.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des deux gérants pour tout engagement ne dépassant pas EUR 1.200,-, ou contre-valeur.

Pour tout engagement d'un montant supérieur, les signatures conjointes des deux gérants sont requises.

- 4.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Berchem à Strassen.
- 5.- Suite à la résolution qui précède, le 1er alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 2.Le siège de la société est établi à Strassen.» (. . .)

6.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social au L-8009 Strassen, 169, route d'Arlon.

Cession de parts

Les cent (100) parts sociales de la société SANIKLIM, S.à r.l. sont actuellement en totalité entre les mains de Monsieur Giacomo Fraccalvieri, prénommé.

Par les présentes, Monsieur Giacomo Fraccalvieri, prénommé, déclare céder et transporter cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Pierre Luciani, prénommé et cet acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille euros (EUR 1.000,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, dont quittance.

Par les présentes, Monsieur Giacomo Fraccalvieri, prénommé, déclare céder et transporter cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Giovanni Gentile, ouvrier, né à Luxembourg, le 19 mai 1972, demeurant à L-7324 Steinsel, 38, rue de Hunsdorf, cet acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille euros (EUR 1.000,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, dont quittance.

La société à responsabilité limitée SANIKLIM, S.à r.l., représentée par ses deux gérants ci-avant nommés et ici présents, à savoir Monsieur Pierre Luciani et Monsieur Michael Weinandy, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

1 Monsieur Pierre Luciani, prénommé, cinquante parts sociales	50
2 Monsieur Giovanni Gentile, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Suite à la prédite cession de parts, les nouveaux associés décident à l'unanimité de modifier l'alinéa 2 de l'article 6 des statuts comme suit:

«Art. 6. (. . .)

Ces parts ont été souscrites comme suit:

 Monsieur Pierre Luciani, prénommé, cinquante parts sociales Monsieur Giovanni Gentile, prénommé, cinquante parts sociales 	
Total: cent parts sociales	100

Frais

Les frais et charges avec les présentes resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fraccalvieri, Weinandy, Luciani, Gentile, Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2003, vol. 875, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 10 février 2003.

R. Schuman.

(004444.3/237/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

SANIKLIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 169, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.175.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

R. Schuman.

(004445.3/237/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 91.582.

Minutes of the meeting of the Extraordinary General Assembly held on January 23rd 2003

In the year two thousand three, on the twenty-third of January.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, R. C. Luxembourg on the way of registration, incorporated by deed on the 15th January 2003, by deed of Maître Gérard Lecuit, notary with residence in Luxembourg (Hesperange) not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Claudie Grisius, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Dunja Damjanovic-Pralong, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Sophie Bronkart, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies and by the office of the meeting.
- II. It appears from the attendance list, that the 30 A shares and the 1 B Share, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Acknowledgement and approval of the report of the independent auditor on the acquisition by the Company of thirty-four (34) shares of EMBASSY EAGLE HOLDINGS B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of The Netherlands («EEHBV»).

- 2. Decision to approve the terms and conditions of a transfer of shares agreement (the «Agreement») to be entered into, sign and execute between the Company (the «Transferee») and EMBASSY INTERNATIONAL PICTURES N.V. (the «Transferor») relating to the acquisition of thirty-four (34) shares of EEHBV, representing 85% of the share capital of FEHBV
- 3. Approval of the execution of all agreements, deeds and documents required directly in connection with the agreement and document referred to above or in connection with the transaction contemplated therein.
 - 4. Appointment of authorised signatories and special proxies.
 - 5 Miscellaneous

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The general meeting acknowledges the report of the independent auditor PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., on the acquisition by the Company (assets representing more than 10% of its share capital) as at January 23rd 2003 of thirty-four (34) shares of EMBASSY EAGLE HOLDINGS B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of The Netherlands, having its seat at Amsterdam and its principal place of business at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, and registered at the Commercial Register at Amsterdam under number 33250048 («EEHBV») from EMBASSY INTERNATIONAL PICTURES N.V., one of its founders.

Second resolution

The general meeting decides to approve the terms and conditions of a transfer of shares Agreement (the «Agreement») (as attached to the present minutes) to be entered into, signed and executed between the Company (the «Transferee») and EMBASSY INTERNATIONAL PICTURES N.V. (the «Transferor») relating to the acquisition of thirty-four (34) shares of EEHBV, representing 85% of the share capital of EEHBV.

The purchase price for the acquisition of the thirty-four shares will consist of two debt instruments (the «Puma Note» and the «Note») under the terms and conditions (as attached hereto):

- A debt instrument (the «Puma Note») that will be made on January 24, 2003 with the following features:
- The principal amount is equal to EUR 148,340,289.-
- Interest rate: Libor plus 3.5%.
- Maturity: 20 years.
- The Company has the right to prepay the debt.
- A debt instrument (the «Note») that will be made on January 24, 2003, with the following features:
- The principal amount is equal to EUR 168,652,417.-
- Interest rate: Libor plus 3.5% per annum.
- Maturity: 20 years.
- Subordinated to all other creditors.

Third resolution

The general meeting resolves to approve and to authorise the Board of Directors of the Company to execute all agreements, deeds and documents required directly in connection with the Agreement and document referred to above or in connection with the transaction contemplated therein.

Fourth resolution

The general meeting resolves to grant a power of attorney to Mrs Juliette Lorang and Mr Maarten van de Vaart, with power of substitution (hereinafter referred to as the «Authorized Signatories») be and are hereby authorised, to execute and deliver the agreement and document referred to above, subject to the common appreciation by the Authorized Signatories of the fulfilment of the conditions precedent mentioned in the Agreement.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was adjourned.

The minutes having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together the present minutes.

C. Grisius / S. Bronkart / D. Damjanovic-Pralong

President / Scrutineer / Secretary

Extraordinary General Meeting of shareholders of 23 January 2003

Attendance List

Shareholder	A Shares	B Share		Signature
EMBASSY INTERNATIONAL PICTURES N.V.	30		Shareholder	Proxy Signature
REAL 18 LIMITED Total of shares represented	30	1 1		Signature

C. Grisius / D. Damjanovic-Pralong / S. Bronkart

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02242. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008585.2/029/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

AREATECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché. R. C. Luxembourg B 91.818.

STATUTS

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Madame Marina D'Addario, architecte-diplômée, née à Rome, Italie, le 3 novembre 1961, demeurant à L-4518 Differdange, 20, rue Xavier Brasseur.

Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. La société prend la dénomination de AREATECH, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 2. Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'un bureau d'architecture.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.
 - **Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cessions de parts à des non-associés, les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.
- Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille trois.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associée unique Madame Marina D'Addario, préqualifiée.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 850,-

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Marina D'Addario, préqualifiée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante unique.

4.- L'adresse du siège social est fixée à L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. D'Addario, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2003, vol. 875, fol. 30, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 26 février 2003.

R. Schuman.

(005485.5/237/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

VELIMAX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 92.129.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- MAJENTEL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 2.- CLEVERDAN S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1 et sub 2 sont toutes deux ici représentées par:

Madame Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 14 février 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée VELIMAX INVEST S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2 avril de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.
- **Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1 La société MAJENTEL S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2 La société CLEVERDAN S.A., prédésignée, une action	1
Total: trois mille et cent actions	3 100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2.- KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: J.-M. Bettinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2003, vol. 875, fol. 35, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 20 mars 2003. J.-J. Wagner.

(009840.3/239/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

FINALOUREC, Société Anonyme Holding. Au capital de EUR 219.840,-.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 1.601.

Le soussigné, Maître Jacques Wolter, avocat à la Cour, demeurant à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, requiert Monsieur le préposé du registre de commerce et des sociétés de bien vouloir inscrire au registre de commerce et des sociétés, le changement suivant dans la gestion de la société FINALOUREC S.A.H.:

Suivant décision de l'assemblée générale de la société en date du 6 juin 2002 la nomination en tant que membre du conseil d'administration de Monsieur Pierre Verluca en remplacement de Monsieur Jean-Claude Verdiere a été confirmée après que M. Pierre Verluca ait été coopté par le conseil d'administration dans sa séance du 28 mai 2001. Il achève le mandat de M. Jean-Claude Verdiere qui a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué à partir du 1er juillet 2001.

Le conseil d'administration dûment autorisé par décision de l'assemblée générale du 4 juin 1998 a décidé de nommer M. Pierre Verluca également administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Jean-Claude Verdiere en vertu de l'art. 11 des statuts coordonnés. Le conseil d'administration a conféré à M. Pierre Verluca, administrateur-délégué, agissant séparément, les pouvoirs suivants:

- gérer et administrer toutes les affaires de la société;
- toucher et recevoir toutes sommes qui pourraient être dues à la société, faire tous retraits de fonds, payer toutes sommes dues par la société;
- entendre, débattre, clore et arrêter tous comptes avec tous débiteurs ou créanciers, en fixer le reliquat actif ou passif, les recevoir ou payer;
- faire ouvrir au nom de la société auprès de toutes les banques ou organismes de crédit tous les comptes courants ou autres. Faire fonctionner ces comptes en y déposant et en y retirant toutes sommes;
 - signer et accepter des billets, traites, lettres de change, chèques et effets de commerce;
 - se faire remettre tous dépôts, donner décharge du tout;
- prendre toutes participations dans toutes sociétés et affaires industrielles, commerciales et financières, les céder ou vendre;
- faire à tel bureau qu'il appartiendra toutes déclarations d'existence et souscrire comme il y a lieu l'abonnement au timbre pour les cautions de la société;
- demander toutes dispenses d'apposition du timbre sur les titres, acquitter tous droits, faire toutes déclarations, signer tous registres et pièces et faire le nécessaire;
 - autoriser toutes instances judiciaires, soit en demandant, soit en défendant et représenter la société en justice;
 - faire tous achats de titres et droits sociaux, souscrire et revendre toutes actions et obligations;
 - de toutes sommes perçues, donner quittance;
 - consentir toutes mentions et subrogations, saisies et oppositions avec ou sans garantie;
 - faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies et oppositions avec ou sans paiement;
- désister ladite société s'il y a lieu de tous droits et privilèges, hypothèques et actions résolutoires avec ou sans paiements:
 - aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces;
 - élire domicile, conférer à tous mandataires tout ou partie des pouvoirs ci-dessus;
 - et généralement, faire le nécessaire.

Le mandat de M. Pierre Verluca expire avec l'assemblée générale de 2004 appelée à statuer les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 12 mars 2003.

J. Wolter.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC01964. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008609.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

LUX-PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Putscheid, 1A, route de Vianden.

R. C. Diekirch B 6.686.

Madame Nicoleta Zugravu, indépendante, née à Plosca (Roumanie) le 12 janvier 1969, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes pour la Société Anonyme LUX-PATRI, siège social à 1-A route de Vianden, L-9461 Grauenstein, qui a été constituée le lundi 21 octobre 2002 chez Maître Martine Weinandy à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg).

Liège, le 7 février 2003.

N. Zugravu.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2003, réf. DSO-AC00091. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900378.2/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mars 2003.

BUCHER INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 398, route d'Esch. H. R. Luxemburg B 84.874.

Im Jahre zweitausenddrei, den zwanzigsten Januar.

Vor der unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft BUCHER IN-VEST HOLDING S.A., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 398, route d'Esch, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 4. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 489 Seite 23441 vom 28. März 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Van Hees, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

- A) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.
- B) Daß die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktionäre oder deren Beauftragter, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.
 - C) Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

- 1.- Verlegung des Geschäftsjahresendes vom 15. Dezember auf den 31. Dezember.
- 2.- Festsetzung des Geschäftsjahresendes vom 15. Dezember 2002 auf den 31. Dezember 2002.
- 3.- Änderung des Artikel 18 Absatz 1 der Statuten, um die vorgenannte Änderung in der Gründungsakte wiederzugeben.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Jahresende der Gesellschaft vom 15. Dezember auf den 31. Dezember zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt weiterhin, das Jahresende des vergangenen Geschäftsjahres, welches am 16. Dezember 2001 begonnen hat, auf den 31. Dezember 2002 festzusetzen.

Dritter Beschluss

Infolgedessen wird Artikel 18 Absatz 1 der Satzung wie folgt geändert:

«Art. 18. Absatz 1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.»

Es folgt die englische Übersetzung des Artikel 18 Absatz 1:

«Art. 18. Paragraph 1. The business year begins on January first and ends on December 31.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 137S, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 février 2003. J. Elvinger.

(006272.5/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2003.

BUCHER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 84.874.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 7 mars 2003.

J. Elvinger.

(006275.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2003.

HOTEL PETRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 1.424.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 mars 2003, réf. DSO-AC00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour signature

Signature

(900365.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2003.

MACLEMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 30.

R. C. Diekirch B 1.635.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 mars 2003, réf. DSO-AC00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour signature

Signature

(900366.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2003.

TELESIEGE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.164.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 mars 2003, réf. DSO-AC00009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour signature

Signature

(900367.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2003.

TOBACCO CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) DEUTSCHE BANK AG LONDON, R.C. London N° BR000005, a company with registered office at 1 Great Winchester Street, London EC2N 2EQ, United Kingdom,
- 2) Mr Johan Dejans, private employee, born on November 17, 1966 in Aarschot, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

both here represented by Mr Steve Van den Broek, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on February 28, 2003.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited liability company (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company under the name of TOBACCO CAPITAL PARTNERS S.A. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a decision of the Board of Directors and to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the management, the control and the development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase and any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop any patents and other rights attached thereto or likely to complete them. The Company may borrow and grant to the companies, in which it has substantial and direct participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any real estate property, personal, commercial, industrial and financial transactions which are necessary or useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders, save where the law prescribes the registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

In case of increase of the corporate capital the rights attached to the new shares shall be the same as those benefiting to the existing shares.

The Company's corporate capital may be raised from its present amount up to three hundred and ten thousand euro (EUR 310,000.-) by the creation and issue of two hundred and twenty three thousand two hundred (223,200) new shares having a par value of one euro and twenty five cent (EUR 1.25) each.

The Board of Directors is authorised and instructed:

- to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, by creation of new shares to be paid-up in cash, by contribution in kind, by conversion of claims or, subject to the approval of the annual general meeting, by incorporation of profits or capital reserves;
- to fix the date and time of such issue or successive issues, the issue price, the conditions and terms of subscription and of payment of the new shares;
- to waive or to limit the shareholders' preferential subscription right in relation to the abovementioned issue of additional shares by way of contribution in cash.

Such authorisation is valid within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated March 6, 2003 in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

Further to any realised and duly recorded increase of capital the first paragraph of this Article shall be amended so as to reflect the result of such increase; such amendment shall be recorded in a notarial deed by the Board of Directors or by any person delegated to this.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorised capital. The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

Art. 4. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least five members, who need not be shareholders.

The Directors shall be of Class 'A' and/or of Class 'B'.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years; they shall be re-eligible and they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy.

In this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within its competence.

The Board of Directors may elect a Chairman; in the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions of the Board shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers, who need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorisation of the general meeting.

Towards third parties the Company is validly bound in any case by the single signature of any Director, except for any financial transactions exceeding the amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) for which the joint signatures of a Class 'A' Director together with a Class 'B' Director are requested.

- **Art. 6.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years; they shall be re-eligible and they may be removed at any time.
- Art. 7. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.
- Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of May at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore; every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Subject to the provisions set forth in the law, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 11. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2004.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at one thousand and nine hundred (1,900.-) euro.

Constitutive Meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at five and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Class 'A' Directors:
- Mr Dominic Redfern, banker, born on September 10, 1965 in Bolton, United Kingdom, with professional address at 1 Great Winchester Street, London EC2N 2EQ, United Kingdom,
- Mr Mark Donegan, banker, born on August 3, 1962 in Midhurst, United Kingdom, with professional address at 1 Great Winchester Street, London EC2N 2EQ, United Kingdom,
 - b) Class 'B' Directors:
- Mr Johan Dejans, private employee, born on November 17, 1966 in Aarschot, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Mr Gilles Jacquet, private employee, born on February 7, 1964 in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Mr Steve Van Den Broek, private employee, born on July 26, 1970 in Antwerp, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
 - 3) The following has been appointed Auditor:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., R. C. Luxembourg B N° 71.178, a company with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting deciding on the accounts of the financial year 2003.
 - 5) The Company shall have its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearers, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) DEUTSCHE BANK AG LONDON, R.C. London N°BR000005, une société avec siège social au 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2EQ,
- 2) Monsieur Johan Dejans, employé privé, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

tous les deux ici représentés par Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 28 février 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOBACCO CAPITAL PARTNERS S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par une décision du Conseil d'administration et dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt substantiel et direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) par la création et l'émission de deux cent vingt-trois mille deux cents (223.200) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 6 mars 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de catégorie 'A' et/ou de catégorie 'B'.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopieur étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, sauf pour les transactions financières excédant le montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour lesquelles les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie 'A' avec un administrateur de catégorie 'B' sont requises.

- **Art. 6.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2003.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- 1) DEUTSCHE BANK AG London, préqualifiée, vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions . 24.799

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents (1.900,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Administrateurs de catégorie 'A':
- Monsieur Dominic Redfern, banquier, né le 10 septembre 1965 à Bolton, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2EQ,
- Monsieur Mark Donegan, banquier, né le 3 août 1962 à Midhurst, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2EQ,
 - b) Administrateurs de catégorie 'B':
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né le 7 février 1964 à Saint-Mard, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, né le 26 juillet 1970 à Anvers, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A, R. C. Luxembourg B N° 71.178, une société avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
 - 5) Le siège de la Société est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Van Den Broek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, vol. 138S, fol. 39, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(009842.3/230/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

DAMIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange. R. C. Diekirch B 4.629.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 mars 2003, réf. DSO-AC00008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour signature

Signature

(900368.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2003.

ST NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Subscribed Capital: EUR 161,300.-.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 77.862.

Minutes

of the Annual General Meeting of Partners of the company ST NICOLAS, S.à r.l. (the «Company»), held on the February 25, 2003, at the registered office of the Company in Luxembourg.

Attendance List

Shareholders	Signature	Number of	Number of
		Shares	Votes
SHAPEDIRECT LTD	Signature	1,075	1,075
HANSON (ER N° 5) LTD	Signature	538	538
		1,613	1,613

The Meeting appoints Christian Tailleur to be Chairman of the Meeting and Deborah Buffone to be Scrutineer.

The Chairman requests Audrey Dumont to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders' Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

- 1. to approve and confirm the financial statements for the year ended December 31st, 2000.
- 2. to approve and confirm the financial statements for the year ended December 31st, 2001.
- 3. to allocate profits and legal reserve for the accounting years ended December 31st, 2000 and December 31st, 2001 in accordance with Luxembourg law.
 - 4. to discharge the Board of Directors for the accounting years ended December 31st, 2000 and December 31st, 2001. These motions are put to the vote and are carried unanimously.

First resolution

The general meeting resolves unanimously to approve and confirm the financial statements for the year ended December 31st, 2000.

Second resolution

The general meeting resolves unanimously to approve and confirm the financial statements for the year ended December 31st, 2001.

Third resolution

The general meeting resolves unanimously to allocate profits and legal reserve in accordance with Luxembourg law, as follows:

1. Year ended December 31st, 2000	EUR
- Profit carried forward	123,479
- Transfer to legal reserve	4,750
Profit of the year	128,229
2. Year ended December 31st, 2001	EUR
- Profit carried forward	437,806
Profit of the year	437,806

Fourth resolution

The general meeting resolves unanimously to discharge the Directors with respect to the accounting years ended December 31st, 2000 and December 31st, 2001.

Fifth resolution

The general meeting resolves unanimously to reappoint John F. Whitehead, Natascha R. Carpentier and VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. as Managers of the Company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

C. Tailleur / D. Buffone / A. Dumont

Chairman / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01795. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009107.2/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

POSS ORTHOPÄDIESCHUHTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 20, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 3.113.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 11 mars 2003, réf. DSO-AC00013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 mars 2003. Signature.

(900372.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2003.

NUTRITION ANIMALE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 16, rue de Reichelange.

R. C. Diekirch B 4.205.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(900379.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mars 2003.

55 DSL S.A., Société Anonyme, (anc. DIESEL AUDIT S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.608.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 29 janvier 2003 à 10.00 heures

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Marina Tosin, demeurant à I-Bassano Del Grappa (Italie) y participe en vidéo conférence.

La présidente désigne comme secrétaire Mme Françoise Bertoli, demeurant à L-Nospelt,

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Mauro Mazza, demeurant à L-Esch-sur-Alzette.

Tous les membres du bureau sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Madame La Présidente expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau,
- qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents et/ou représentés déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable,
- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Démission à accorder aux membres actuels du Conseil d'Administration,
- 2. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration,
- 3. Divers.

Résolutions

Première résolution

A la suite de la réception des lettres de démission de Maître Giovanni Gianola de sa fonction de Président du Conseil d'Administration de la société et de MIIe Evelyne Hasler, l'assemblée décide à l'unanimité des voix d'accepter leur démission et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer MM. Andrea Rosso, demeurant à Bassano del Grappa (Italie) et Jean-Luc Battaglia, demeurant à Busto Arsizio (Italie) en remplacement des membres démissionnaires et désigne Mme Marina Tosin Présidente du nouveau Conseil d'Administration.

Les nouveaux administrateurs acceptent d'assumer leur charge et de terminer le mandat de leurs prédécesseurs, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.45 heures après lecture du procès-verbal.

M. Tosin / F. Bertoli / M. Mazza

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00442. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009445.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

VIDEOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 69.713.

_

Extraits de l'Assemblée Générale du 8 mars 2002

L'Assemblée Générale des actionnaires renouvelle le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de un an jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Administrateurs:

M. Jacques le Grand, demeurant à Zuidzande, NL

M. Olivier de Rosmorduc, demeurant à Luxembourg

M. Marc le Grand, demeurant à Zuidzande, NL

Commissaire aux comptes:

ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 13.052,94 EUR

En application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée décide de continuer l'activité. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

J. le Grand

Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02797. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009467.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

STRATEGICA (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 73.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juin 2002

Monsieur de Bernardi Angelo, Monsieur Arno' Vincenzo et Monsieur Innocenti Federico sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Jean-Marc Heitz est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

STRATEGICA (LUX) S.A.

V. Arno' / A. de Bernardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009479.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

NBG INTERNATIONAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.335.

Circular resolution of the Board of Directors

This day, January 30th, 2003, the Board of Directors hereby takes unanimously the following resolution:

1. Resignation of Mr Stavros Androutsopoulos

The Board of Directors takes note of the resignation of Mr Androutsopoulos as from today.

2. Appointment of Mr Othoneos in replacement of Mr Stavros Androutsopoulos

The remaining Directors, in accordance with the article 21 paragraph 2 of the Articles of Incorporation dated November 15th, 2002, decide to appoint, as from today and until the next Annual General Meeting of Shareholders, Mr Othoneos as a Director of the Company in replacement of Mr Stavros Androutsopoulos, who has resigned.

The next Annual General Meeting of Shareholders to be held on April 29th, 2003, will be called upon to ratify the appointment of Mr Othoneos as a Director of the Company, and to grant discharge to Mr Stravros Androutsopoulos for his mandate.

Made on January 30th, 2003.

A. Tamvakakis / N. Bertsos / T. Pantalakis / G. Papoutsis

Chairman of the Board of Directors / Director/ Director/ Director

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009500.3/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

DREX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 77.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2003

Monsieur de Bernardi Alexis, Monsieur Innocenti Federico et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour extrait sincère et conforme

DREX TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

A. de Bernardi / V. Arno'

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009481.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

INTERFINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.094.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 janvier 2003

Monsieur de Bernardi Angelo, Monsieur Arno' Vincenzo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

INTERFINANCIAL S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009482.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

NBG LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.459.

_

Circular resolution of the Board of Directors

This day, January 30th, 2003, the Board of Directors hereby takes unanimously the following resolution:

1. Resignation of Mr Tsamourgelis

The Board of Directors takes note of the resignation of Mr Tsamourgelis as from today.

2. Appointment of Mr Katsouridis in replacement of Mr Tsamourgelis

The remaining Directors, in accordance with the article 11 paragraph 3 of the Articles of Incorporation dated November 15th, 2002, decide to appoint, as from today and until the next Annual General Meeting of Shareholders, Mr Katsouridis as a Director of the Company in replacement of Mr Tsamourgelis, who has resigned.

The next Annual General Meeting of Shareholders to be held on April 29th, 2003, will be called upon to ratify the appointment of Mr Katsouridis as a Director of the Company, and to grant discharge to Mr Tsamourgelis for his mandate

Made on January 30th, 2003.

G. Papoutsis / S. Asch / D. Papaioannou / V. Sofos

Chairman of the Board of Directors / Director/ Director/ Director

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009502.3/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

FIXEMER LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, 34, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 2.592.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. DSO-AC01701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Signature.

(900381.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mars 2003.

FIXEMER LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, 34, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 2.592.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. DSO-AC01697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Signature.

(900382.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mars 2003.

NORDPNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange/Forge, 3, op der Schmëtt.

R. C. Diekirch B 5.168.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2003

Première résolution

L'assemblée attribue à Monsieur Marc Renard, demeurant à B-4960 Malmedy-Xhoffraix, 5, Chemin du Raideu, administrateur-délégué de la société le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle ainsi qu'avec le droit de cosignature obligatoire.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'Assemblée Générale

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2003, réf. DSO-AC00011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(900380.4/823/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mars 2003.

SOLALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9501 Wiltz, 98, rue Charles Lambert. R. C. Diekirch B 4.149.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2003, réf. DSO-AC00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 mars 2003. Signature.

(900373.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2003.

SOLALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9501 Wiltz, 98, rue Charles Lambert. R. C. Diekirch B 4.149.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2003, réf. DSO-AC00032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 mars 2003. Signature.

(900374.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2003.

SOCIETE IMMOBILIERE LIMPERTSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 75.392.

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE DU LIMPERTSBERG S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2000, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 564 en date du 8 août 2000.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Virgilio Ranalli, ci-après qualifié, qui désigne comme secrétaire Maître Brigitte Pochon, avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Diana Dias, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Acceptation de la démission de la société KINGFISH HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur de la société avec effet à partir de ce jour et avec décharge pour l'accomplissement du mandat.
- 2.- Appel à la fonction d'administrateur de Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, né à Rome, Italie, le 16 avril 1970, demeurant à Luxembourg avec effet immédiat pour une durée de six ans.
- 3.- Décision de modifier le nombre et la valeur unitaire des actions matérialisant le capital social qui est dorénavant représenté par soixante-deux (62) actions au porteur d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.
- 4.- Décision d'augmentation du capital social à raison de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante mille cinq cents euros (EUR 50.500,-) par la création et l'émission de trente-neuf (39) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune à libérer par versement en numéraire.
- 5.- Admission de Monsieur Virgilio Ranalli, préqualifié, à la souscription des trente-neuf (39) actions ainsi nouvellement créées, après avoir constaté la renonciation des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.
 - 6.- Modification de l'article trois des statuts.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) ne varietur par les mandataires.
- III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société KINGFISH HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur de la société avec effet à partir de ce jour et lui accorde décharge pour l'accomplissement du mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'appeler à la fonction d'administrateur avec effet immédiat: Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, pour une durée de six ans.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et la valeur unitaire des actions matérialisant le capital social qui est dorénavant représenté par soixante-deux (62) actions au porteur d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à raison de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante mille cinq cents euros (EUR 50.500,-) par la création et l'émission de trente-neuf (39) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune libérée par versement en numéraire dont la preuve est fournie au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale admet Monsieur Virgilio Ranalli, préqualifié, à la souscription des trente-neuf (39) actions ainsi nouvellement créées, après avoir constaté la renonciation des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille cinq cents euros (EUR 50.500,-) représenté par cent une (101) actions au porteur à cinq cents euros (EUR 500,-) par action.»

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président a levé la séance.

Frais

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ranalli, Pochon, Dias, Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2003, vol. 875, fol. 23, case 5. – Reçu 195 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 19 février 2003.

R. Schuman.

(004438.3/237/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

SOCIETE IMMOBILIERE LIMPERTSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 75.392.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

R. Schuman.

(004439.3/237/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

CERBERO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong. R. C. Luxembourg B 78.431.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

CERBERO HOLDING S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(009303.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

STRAT'N GO S.A., Société Anonyme, (anc. IMAGO BENELUX A.G., Société Anonyme)

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade. R. C. Diekirch B 5.287.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme IMAGO BENELUX A.G., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial C page 32335 de 199,

inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 5.287.

L'assemblée est présidée par Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Changement de dénomination et modification de l'article 1 des statuts.
 - 2. Modification de l'objet social avec modification subséquente de l'article 4 des statuts.
- 3. Confirmation de la conversion du capital en EUR, suppression de la valeur nominale des actions et augmentation de ce dernier à concurrence de treize euros trente et un cents (€ 13,31), pour le porter à trente et un mille (€ 31.000) EUR, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale avec modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.
 - 4. Révocation des anciens administrateurs.
 - 5. Nomination de 3 nouveaux administrateurs.
 - 6. Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.
- IV. Que le capital de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), soit actuellement trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (\in 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-), soit actuellement vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (\in 24,79) chacune.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en STRAT'N GO S.A.

En conséquence, l'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de STRAT'N GO S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société. En conséquence l'article 4 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger, le développement de programmes informatiques, la gestion de projets, la consultance informatique, en gestion et organisation, l'exploitation d'un centre de formation informatique ainsi que le dépôt de copyright et trademark.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en EUR, de supprimer la valeur nominale des actions et d'augmenter le capital à concurrence de treize euros trente et un cents (\in 13,31) pour le porter à trente et un mille (\in 31.000,-) EUR, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La prédite augmentation de capital a été faite par les associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de treize euros trente et un cents (€ 13,31) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille (€ 31.000,-) EUR, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée révoque les anciens administrateurs et leur donne décharge pour leur mission.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, pour une durée de six ans:

- 1. Monsieur Xavier Ghyssens, informaticien, demeurant à B-5330 Sart Bernard, 11, rue de Morimont,
- 2. Monsieur Olivier Paijens, informaticien, demeurant à B-7040 Blaregnies, 59, rue de Genly,
- 3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué, Monsieur Xavier Ghyssens, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ neuf cents euros (€ 900,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, C. Counhaye, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2003, vol. 423, fol. 49, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mars 2003. U. Tholl.

(900387.4/232/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2003.

STRAT'N GO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.287.

Statuts coordonnés suivant acte du 30 décembre 2002, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

U. Tholl.

(900388.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2003.

STRAT'N GO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Diekirch. R. C. Diekirch B 5.287.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 10 février 2003.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme STRAT'N GO S.A., à savoir:

- 1. Monsieur Xavier Ghyssens, informaticien, demeurant à B-5330 Sart Bernard, 11, rue de Morimont,
- 2. Monsieur Olivier Paijens, informaticien, demeurant à B-7040 Blaregnies, 59, rue de Genly,
- 3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Xavier Ghyssens, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Ainsi décidé à Diekirch.

Mersch, le 17 mars 2003.

Signé: X. Ghyssens, O. Paijens, P. Müller.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02570. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé):

U. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(900389.2/232/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2003.

L.S. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 50. R. C. Diekirch B 5.761.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 18 décembre 2002 à 11.00 heures à Basbellain

L'assemblée renouvelle pour une période de 1 an les mandats des Administrateurs et du Commissaire. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900390.4/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2003.

L.S. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 50.

R. C. Diekirch B 5.761.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 18 mars 2003, réf. DSO-AC03164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(900392.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2003.

WIESEN-PIRONT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40.

R. C. Diekirch B 2.460.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 18 mars 2003, réf. DSO-AC03151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 mars 2003.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(900391.3/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2003.

FORNEBULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 29.245.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juillet 2000

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen et de Madame Johanna Verlinden-Vets, demeurant à Westerlosesteenweg 14, B-3100 Heist-op-den-Berg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25a, Boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Certifié conforme

FORNEBULUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC03024. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009289.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

LETZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN BOUNEWEG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 30, rue G. Lippmann.

Acte de constitution du 9 octobre 1945, publié au Mémorial C N° 10 du 27 novembre 1945

Acte de modification du 24 mars 1995, publié au Mémorial C N° 403 du 23 août 1995

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale des membres associés LËTZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN, Association sans but lucratif du 28 février 2003, qu'à la suite de plusieurs modifications adoptées par cette assemblée, les statuts de l'association sont les suivants:

Chapitre Ier.- Dénomination, Siège, Objet et Durée

- Art. 1^{er}. L'association est dénommée LËTZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN BOUNEWEG, Association sans but lucratif.
 - Art. 2. Son siège est a Luxembourg-Bonnevoie.
- Art. 3. L'association a pour but et objet de favoriser et de développer le scoutisme parmi la jeunesse locale dans le cadre de la Fédération Nationale LËTZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN ou de toute autre fédération officielle qui en paît
 - Art. 4. Sa durée est illimitée.

Chapitre II.- Admission, Démission, Exclusion, Cotisation

- Art. 5. L'admission de nouveaux membres est réservée au Conseil d'Administration, statuant à la simple majorité des membres présents.
- Art. 6. La démission et l'exclusion des membres sont réglées par l'article 12 de la loi sur la matière. Peut être exclu tout membre qui a contrevenu à l'intérêt général de l'association.
- **Art. 7.** Les membres démissionnaires, exclus ou sortants pour cause d'interdiction, ainsi que les héritiers d'un membre décédé, n'ont aucun droit au fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé ou reddition de compte, ni apposition de scellés, ni s'immiscer d'aucune manière dans les affaires de l'association.
- Art. 8. L'Assemblée Générale fixera le montant de la cotisation à payer par chaque membre. La cotisation annuelle ne pourra pas être supérieure à vingt-cinq Euro.

Chapitre III.- Assemblée générale

- Art. 9. Les attributions et pouvoirs de l'assemblée générale sont réglés par les articles 4 et 12 de la loi sur les associations sans but lucratif.
- Art. 10. Les articles 5 et 6 de la même loi fixent le mode des convocations aux assemblées générales. La convocation est faite par le conseil d'administration ou l'administrateur-délégué, ou encore par deux administrateurs, par lettres missives ordinaires, adressées aux membres huit jours au moins avant l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera la date et le lieu de réunion de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour de laquelle figurera conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 13 de da loi susvisée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Après l'approbation du compte, l'assemblée se prononcera par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

- Art. 11. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou à défaut par le vice-président et à défaut de ce dernier, par le plus âgé des administrateurs présents.
- **Art. 12.** Les pouvoirs et délibérations des assemblées générales sont réglées par les articles 7 et 8 de la loi et spécialement par rapport aux modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Aucune résolution portant sur un objet n'ayant été porté à l'ordre du jour ne pourra être prise, à moins qu'elle ne réunisse la majorité des deux tiers des voix des membres présents.
- **Art. 13.** Toutes les résolutions de l'assemblée générale seront consignées dans un registre spécial et signé par le président de l'assemblée. Tous les membres pourront prendre connaissance de son contenu. A tous tiers qui justifieront sur requête d'un intérêt légitime, les résolutions pourront être communiquées par extraits, certifiés conformes par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs, à moins que le conseil d'administration n'autorise exceptionnellement et par écrit l'accès au registre lui-même.

Chapitre IV.- Administration

Art. 14. L'association est administrée par le Conseil d'Administration. Il compte 15 membres au maximum, dont la répartition est la suivante, 13 membres élus par l'A.G. et 2 membres cooptés ayant été désignés par le groupe St Louis - Ste Irmine Bouneweg ou du groupe qui en naît.

Les mandats des membres élus sont fixés à 3 ans. Ces mandats sont renouvelables.

Les mandats des membres cooptés sont fixés à un an. Ces mandats sont renouvelables.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs mandats des membres élus, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement. Le membre du conseil nommé en remplacement d'un autre achève le mandat du titulaire qu'il remplace.

Art. 15. Le Conseil d'Administration désignera annuellement en son sein le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier, et s'il le juge opportun d'autres titulaires dont il déterminera les fonctions. En cas d'absence ou d'empêchement du président et du vice-président, ces fonctions seront assumées par le plus âgé des autres membres du conseil.

Les élections pour le conseil sont organisées lors de l'assemblée générale qui se tiendra conformément aux dispositions prévues aux articles 9 à 13 des présents statuts.

- Art. 16. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de trois administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne pourra valablement statuer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace sera prépondérante. Toutes les décisions seront consignées par procès-verbaux signés.
- Art. 17. Les droits, obligations, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représentera également en justice. Pour tout contrat, visant la vente totale ou partielle du patrimoine mobilier ou immobilier, renfermant un danger latent ou tangible, respectivement imminent, l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire est requise.
- Art. 18. Le conseil peut déléguer la gestion de l'association avec signature sociale afférente à deux administrateurs qui seront choisis parmi ses membres et dont il déterminera les attributions et pouvoirs.

Chapitre V.- Année sociale, Comptes

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 20. Le trente et un décembre de chaque année, les livres sont arrêtés et l'exercice social est clôturé. Le Conseil d'Administration dressera les comptes créditeurs et débiteurs de l'exercice écoulé ainsi que le budget du prochain exercice. Il les soumettra à l'approbation de l'assemblée générale, ainsi qu'il est dit à l'article 13 de la loi.
 - Art. 21. Le Conseil d'Administration gère les différents patrimoines financiers.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

- Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles 18 à 25 de la loi.
- Art. 23. L'Assemblée Générale qui prononcera la dissolution volontaire de l'association, statuera également sur l'emploi et l'affectation du patrimoine social d'après les directives visées à l'article suivant. Elle désignera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs attributions et pouvoirs.
- Art. 24. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou forcée, à quelque époque et pour quelque cause que ce soit, l'actif social restant net, après acquittement de toutes dettes et apurement des charges, sera mis par les liquidateurs ou bien à la disposition de la Fédération Nationale LËTZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN ou de toute autre fédération officielle qui en naît ou bien à la Fabrique d'Eglise de la paroisse de Luxembourg-Bonnevoie, pour dans ce dernier cas être affecté provisoirement et en attendant la création d'une nouvelle association ayant pour objectif de favoriser le développement du scoutisme parmi la jeunesse et un but et objet se rattachant ou se rapprochant autant que possible de celui en vue desquels l'Association est constituée et indiqué plus spécialement à l'article 3 des présents statuts.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03518. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009595.2/000/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

VAlain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9535 Weidingen/Wiltz, 27, rue Knupp. R. C. Diekirch B 6.199.

Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2002

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires, réunie le 5 juillet 2002 au siège social de la société à Wiltz, après avoir constaté que tous les actionnaires sont représentés et ayant pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, ainsi que du Bilan et du Compte de Profits et Pertes, arrêtés au 31 décembre 2001, approuve les comptes et décide à l'unanimité de reporter le solde à nouveau.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires donne décharge de leur gestion à la Direction et aux Administrateurs et elle donne décharge au Commissaire aux Comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité de déplacer le siège social de VAIain S.A. à l'adresse:

27 rue Knupp

L-9535 Weidingen / Wiltz

Luxembourg.

Ces trois résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Wiltz, le 5 juillet 2002. (900404.4/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

A. Fontaine / J. Fontaine.

FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 39.844.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(009503.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

LIBERTY CHANNELS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Diekirch B 6.444.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2002, vol. 272, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

Signature.

(900399.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 91.640.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2002, vol. 272, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

Signature.

(900400.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

EMERALD SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 67.898.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009327.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

EMERALD SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.898.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009326.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

EMERALD SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 67.898.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009325.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

C.A.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 31, rue Principale.

R. C. Diekirch B 6.215.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 mars 2003, réf. DSO-AC00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 mars 2003. Signature.

(900401.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

2 MOTION S.A. DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach. R. C. Diekirch B 6.228.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

(900405.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

IMMOPRO A. FEIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach.

R. C. Diekirch B 4.383.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

(900406.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

MOLNAR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.490.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009394.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

MOLNAR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.490.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009397.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

MOLNAR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.490.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009398.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

INTERESSEVERAÏN GAASPERECH, Association sans but lucratif.

Siège social: Gasperich.

Modification des statuts

Art. 1er. d) sera supprimé.

Art. 2. L'association comprend les membres effectifs, des membres donateurs et d'honneur. Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le conseil d'administration, les commissaires aux comptes et les comités de section.

Art. 3.

a) Seuls les membres effectifs, exercent les prérogatives prévues par la loi et les présents statuts. Pour être membre effectif, il faut habiter Gasperich, adresser une demande au conseil d'administration, adhérer aux statuts et payer la cotisation. Le conseil d'administration décide de l'admission sans devoir fournir de motif pour sa décision.

Art. 4. La qualité de membre se perd:

- a) par la démission volontaire introduite par écrit;
- b) par le refus de verser la cotisation annuelle;
- c) par la décision d'exclusion à prononcer par l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, contre celui dont la conduite serait contraire à l'esprit de l'association, qui ne remplirait pas les conditions précisées aux statuts ou qui refuserait de se conformer aux statuts ou aux décisions du conseil d'administration respectivement de l'assemblée générale.

Le membre effectif démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

- Art. 5. La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée par l'assemblée générale et ne peut être ni inférieure à cinq euros ni supérieure à vingt-cinq euros. L'exercice social coïncide avec l'année civile.
- Art. 6. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association, il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, il exécute les décisions de l'assemblée générale et il jouit de toutes les compétences qui ne sont pas réservées à celle-ci.

Il est composé de cinq à treize administrateurs qui sont désignés par l'assemblée générale.

- Art. 7. Chaque membre effectif au lieu de «associé».
- **Art. 10.** Toute correspondance ou acte engageant l'association doit porter la signature du président et du secrétaire. En cas d'empêchement supérieur à un mois de l'un deux, le vice-président peut être mandaté à cet effet.

Les instructions de dépenses et les titres de recettes n'engagent l'association que si les pièces afférentes sont signées par le président et le trésorier. En cas d'empêchement du président ou du trésorier, le membre empêché sera remplacé par le secrétaire.

- Art. 12. sera supprimé.
- **Art. 12.** L'assemblée générale ordinaire aura lieu chaque année au cour du 1^{er} trimestre. Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale par lettre circulaire, par affichage public local ou par voie de la presse au moins huit jours à l'avance et fixe son ordre du jour.

Les attributions de l'assemblée générale sont fixées conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi modifiée du 21 avril 1928 et des présents statuts.

Il est loisible aux membres effectifs de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre effectif en lui donnant une procuration par écrit. Chaque membre effectif ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Les décisions de l'assemblée sont prises selon l'article 7 de la loi et à mainlevée.

Les résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Il sera procédé au vote secret, si des élections doivent avoir lieu ou si un tiers des membres présents ou si le conseil d'administration l'exigent.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire.

Toutefois, si un tiers des membres effectifs exige la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration est tenu de faire droit à cette demande dans un délai de deux mois.

Art. 13. Dans l'intérêt général de l'association:

- a) des sections ou des comités, notamment pour les parents d'élèves ou les sociétés socio-culturelles et sportives de Gasperich, peuvent être créés en son sein;
 - b) le conseil d'administration peut se faire assister, à titre consultatif, par des tiers ou des commissions;
- c) elle peut adhérer à des organisations poursuivant un but similaire. Le cas échéant, le conseil d'administration arrêtera les attributions et modalités de fonctionnement et en informera l'assemblée générale.
 - Art. 15. le mot «parti» dans la 1ère, 2e et 3e ligne sera remplacé par le mot «partie».

L'ancien article 15 devient l'article 14.

- Art. 15. L'article 16 devient l'article 15.
- Art. 16. l'article 17 devient l'article 16: Le mandat de la moitié des membres du conseil d'administration lors de l'assemblée générale constitutive prend fin après une année, celui de l'autre moitié après deux années. La distribution des

administrateurs parmi les deux groupes se fait par un tirage au sort lors de la première réunion du conseil d'administration.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif seront d'application.

Approuvés en assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2003.

F. Dahm / J. Lakaff

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03033. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009577.3/000/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

FIDUNORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 1.900.

Par la présente, les associés décident, à l'unanimité:

- de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Olivier Bottequin de son mandat de gérant et de lui accorder pleine et entière décharge;
- de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Madame Isabelle Folie, juriste, demeurant à B-1410 Waterloo.

Madame Folie Formera, ensemble avec les autres gérants, un conseil de gérance, qui prendra les décisions quant à l'administration de la société, à la majorité des voix présentes ou représentées.

Vis-à-vis des tiers, la société sera représentée par Messieurs Joseph Faymonville et Erwin Schröder, qui pourront engager la société par leur signature individuelle, sans limitation de montant.

Weiswampach, le 10 janvier 2003.

DELFINE S.A.

Signature / E. Schröder

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 211, fol. 78, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(900412.4/667/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

GENIUS I.E. S.A., GENIUS IBI EMERGERNS, Société Anonyme.

Siège social: L-7465 Nommern, 49, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 70.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, Réf. LSO-AC022621, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(009282.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

TOSCANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.597.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mars 2003 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée a:

- a) reconduit le mandat des administrateurs;
- b) nommé commissaire aux comptes:

INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, avec mission spéciale de statuer sur l'exercice 2001

une période de six années jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009295.3/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BRASSERIE LAUSDORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn. R. C. Diekirch B 6.345.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 10 mars 2003

Le lundi 10 mars 2003 à 10.00 heures se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les associés de la société à responsabilité limitée BRASSERIE LAUSDORN au siège social à Lausdorn.

Sont présents:

- 1. Madame Maria de Fatima Concalves, femme de charge, demeurant à L-9964 Huldange, propriétaire de 50 parts sociales.
 - 2. Monsieur Belarmino Gomes Perdigao, maître d'hôtel, résidant à L-9964 Huldange, propriétaire de 50 parts sociales.
- 3. Monsieur Pierre Debain, cuisinier qualifié, résidant à B-4920 Aywaille, présent en sa qualité de futur gérant technique du département restauration.

Les présents sous 1. et 2. déclarent être propriétaires de l'intégralité des 100 parts sociales de la société à responsabilité limitée BRASSERIE LAUSDORN.

Les associés prennent à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Monsieur Philippe Dohn, cuisinier, demeurant à Lausdorn, est révoqué avec effet immédiat comme gérant technique pour la branche restauration. Il lui est donné décharge pour son mandat passé.
- 2. Monsieur Pierre Debain, cuisinier, demeurant à B-4920 Aywaille, est nommé avec gérant technique pour la branche restauration.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10.30 heures et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal est dressé et signé des présentes.

M. Concalves / B. Gomes / P. Debain.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. DSO-AC00021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900414.4/667/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2003.

CIMPOR REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 87.242.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(009299.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

JEHAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 48.337.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 24 juin 2002 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs André Angelsberg, Norbert Lang, pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat. L'Assemblée nomme, en tant qu'Administrateurs, en remplacement de ceux-ci Messieurs Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette, 11 rue de Fischbach et Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant au 14, rue de l'Ecole, L-8466 Eischen, leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Paul Mousel, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

JEHAN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009182.3/1172/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

ELURU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.465.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

ELURU HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(009304.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BRIANFID-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 81.520.

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires de la société BRIANFID-LUX S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 6, Bld Joseph II, R.C.S. Luxembourg N° B 81520, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 971 du 7 novembre 2001, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Stefano Lado, avocat, demeurant à Milan, Italie. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Charles Ossola, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Pietro Nicola, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires tous représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être enregistrée en même temps.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de douze millions (12.000.000,-) d'euros sont dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions neuf cent mille (2.900.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de douze millions (12.000.000,-) d'euros à quatorze millions neuf cent mille (14.900.000,-) euros par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-dix mille (290.000) actions nouvelles de dix (10,-) euros chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes y compris par rapport aux bénéfices de l'année en cours et des bénéfices accumulés, à souscrire au pair et à libérer intégralement par apport en numéraire.
 - 2. Refonte complète des statuts suivant le projet soumis aux actionnaires.
 - Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations de Monsieur le Président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris, après délibération, par votes séparés et à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent mille (2.900.000) euros pour le porter de son montant actuel de douze millions (12.000.000,-) d'euros à quatorze millions neuf cent mille (14.900.000,-) euros par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-dix mille (290.000) actions nouvelles de dix (10,-) euros chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes y compris par rapport aux bénéfices de l'année en cours et des bénéfices accumulés, à souscrire au pair et à libérer intégralement par apport en numéraire.

Souscription

Et à l'instant est intervenu:

1) Monsieur Luigi Gavazzi, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), agissant au nom et pour compte de BANCO DI DESIO E DELLA BRIANZA Spa, établie et ayant son siège social à Desio (MI), Via Rovagnati (Italie),

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en date du 23 janvier 2003,

lequel procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et par le notaire instrumentaire.

Lequel intervenant, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de BANCO DI DESIO E DELLA BRIANZA Spa, préqualifiée, à deux cent quatre-vingt-sept mille cent (287.100) actions nouvelles de dix (10,-) euros chacune par un apport en numéraire.

2) Monsieur Stefano Lado, préqualifié, agissant au nom et pour compte de BRIANZA UNIONE DI L-GAVAZZI & C.Sapa, établie et ayant son siège social à Desio (MI), Via Garibaldi, 6 - C (Italie),

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en date du 5 février 2003,

lequel procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et par le notaire instrumentant.

Lequel intervenant, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de BRIANZA UNIONE DI L-GAVAZZI & C. SAPA, préqualifiée, à deux mille neuf cents (2.900) actions nouvelles de dix (10,-) euros chacune par un apport en numéraire.

Ces actions nouvelles ont été intégralement souscrites en espèces, de sorte que la somme de deux millions neuf cent mille (2.900.000) euros est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Chapitre I - Dénomination, Durée, Objet, Capital

Art. 1er. Il est formé entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées une Société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination BRIANFID-LUX S.A.

La Société fait partie du groupe bancaire BANCO DI DESIO E DELLA BRIANZA ou, en abrégé, GRUPPO BANCO DESIO.

A ce titre, elle est tenue d'observer, et de faire observer par les sociétés qu'elle contrôle, les dispositions que la société tête de groupe adopte, dans l'exercice de son activité de direction et de coordination, en vue de l'exécution des instructions données par la BANCA D'ITALIA, dans l'intérêt de la stabilité du groupe.

Les Administrateurs de la Société fournissent à la société tête de groupe tous les renseignements et/ou informations concernant notamment les sociétés qu'elle contrôle, nécessaires à l'exécution desdites instructions, dans les limites imposées par les lois et les réglementations luxembourgeoises.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré, par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, dans toute localité du Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune où est établi le siège social. Ce dernier pourra de surcroît établir, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux de représentation.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces événements extraordinaires, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, qui restera en tout cas luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social sera adoptée et portée à la connaissance des tiers par un des organes sociaux pouvant engager la Société. L'Assemblée Générale plénière des actionnaires statuant à l'unanimité, peut transférer le siège de la Société à l'étranger et changer sa nationalité.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations dans d'autres entreprises ainsi que la gestion de ces participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte aussi bien qu'à titre fiduciaire. La Société pourra gérer sur une base discrétionnaire et individualisée des portefeuilles d'investissement.

La Société pourra de même, dans les limites prévues par les réglementations en vigueur: effectuer toute transaction en matière de valeurs mobilières, pour son compte ou pour le compte de tiers, y compris vis-à-vis des actionnaires titulaires d'une participation importante dans la Société. Elle pourra notamment procéder à: l'achat, la vente, l'intermédiation de valeurs mobilières y compris de parts d'organismes d'investissement collectif en valeurs mobilières; la réception et la transmission d'ordres de vente et d'achat d'instruments financiers, pour son compte ou pour le compte de tiers, y compris à titre fiduciaire. Elle exercera ainsi l'activité de distributeur de parts d'OPC, sans pour autant accepter ou faire des paiements.

La Société pourra recevoir en dépôt des titres ou d'autres instruments financiers de la part des seuls professionnels du secteur financier, à charge d'en assurer la garde et l'administration et d'en faciliter la circulation.

Elle pourra fournir des services tels que le conseil en matière financière et la gestion de biens. Elle pourra mettre en relation les parties en vue de la conclusion d'une opération financière spécifique.

La Société pourra enfin effectuer toutes les opérations ayant une corrélation directe ou indirecte avec l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatorze millions neuf cent mille (14.900.000,-) euros, représenté par un million quatre cent quatre-vingt-dix mille (1.490.000) actions nominatives d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Dans les conditions prévues par la loi, la Société peut procéder au rachat de ses propres actions.

Chapitre II - Administration-Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une période maximale de trois ans, révocables par elle à tout moment. Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Le nombre des Administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le mandat des Administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée annuelle appelée à examiner les comptes annuels de l'exercice de leur expiration.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur, les Administrateurs restants pourront nommer provisoirement un autre Administrateur. Dans ce cas, à l'occasion de sa première réunion, l'Assemblée Générale procède à l'élection définitive et l'Administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Lorsque, par renonciation ou pour n'importe quelle autre cause, la moitié ou la majorité des Administrateurs nommés par l'Assemblée des Actionnaires font défaut, le Conseil entier doit s'entendre déchu à partir de la date d'entrée en vigueur de la délibération d'une Assemblée des Actionnaires, qui devra à ce sujet être rapidement convoquée pour nommer un nouveau Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration désigne un Président parmi ses membres. Le premier Président pourra être nommé par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut également désigner un Vice-Président et un Secrétaire; ce dernier peut ne pas être un membre du Conseil d'Administration.

En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président, si nommé, ou l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit normalement une fois par trimestre, sur convocation du Président ou à la demande de deux de ses membres au moins.

La convocation du Conseil d'Administration se fait par avis écrit transmis aux Administrateurs par courrier, à la main, par télécopie, par courrier électronique ou par télégramme cinq jours au moins avant le jour établi pour la réunion, sauf cas d'urgence pour lesquels l'avis sera transmis un jour au moins avant la réunion, par télécopie, courrier électronique ou télégramme.

Le Conseil d'Administration se réunit à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation, adresse qui peut être également fixée à l'étranger.

Le Conseil d'Administration est valablement constitué et apte à délibérer lorsque la majorité des Administrateurs nommés est présente ou représentée. La délégation entre membres est admise au moyen d'écrit, lettre, télégramme ou télécopie.

Le Conseil d'Administration adopte ses décisions à la majorité. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Aux séances du Conseil participe le Directeur de la Société, avec fonctions consultatives.

Sur demande du Conseil, des Dirigeants et Cadres Directifs des Société du Groupe, des Réviseurs ou des Consultants externes peuvent participer aux séances, avec fonctions consultatives.

Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux et signées par la personne qui aura présidé le Conseil ainsi que par le Secrétaire.

Dans les limites prévues par la loi, les copies et les extraits du livre des procès-verbaux du Conseil témoignent pleinement des réunions et des délibérations du Conseil, à la condition d'être signés par la personne qui aura présidé le Conseil ou, conjointement, par le Secrétaire et par un autre Administrateur, ou par le Secrétaire et par le Directeur de la Société ou par un Administrateur et le Directeur de la Société.

Les délibérations pourront être prises au cours d'une séance du Conseil tenue par téléconférence ou vidéoconférence, si le Président a préalablement identifié les intervenants.

- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.
- **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, y compris, le cas échéant, les actions en justice en tant que demanderesse ou défenderesse, par la signature individuelle du Président ou du Vice-Président, si nommé; ou par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs ou de mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Ces personnes n'ont pas à justifier la validité de l'acte à l'égard des tiers par une décision préalable du Conseil d'Administration.
- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, dans les limites définies par lui, à des Administrateurs, ou à un Directeur, ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, pour engager valablement la Société par leur seule signature.

Le Conseil d'Administration peut par ailleurs déléguer partie de la gestion à une ou à plusieurs personnes, qui ne seront pas nécessairement des actionnaires, et déléguer des pouvoirs spéciaux, pour des questions spécifiques, à un ou à plusieurs délégués qui ne seront pas nécessairement des actionnaires.

Le Conseil a la faculté de révoquer à tout moment ces mandats.

En tout cas, le Conseil reste titulaire des attributions suivantes:

- surveiller la gestion de la Société, y compris les sociétés qu'elle contrôle, et le développement des affaires, dans le respect des pouvoirs de la société tête du Groupe dans l'exercice de son activité de direction et de coordination repris dans l'art. 1 des présents Statuts;

- émettre des normes internes pour régler l'activité de la Société, spécialement dans les domaines des attributions de la Direction, de l'Audit Interne et de toute autre fonction d'entreprise instituée par le même Conseil;
 - évaluer l'organisation administrative et comptable de la Société, ainsi que la planification et le contrôle financier;
- rédiger les comptes annuels et approuver les bilans périodiques, au moins avec périodicité trimestrielle, pour permettre à la société tête du Groupe de préparer les documents consolidés;
- convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires, en définissant l'Ordre du Jour, préparer toutes les propositions à soumettre et exécuter les délibérations;
 - attribuer et révoquer le mandat pour l'Audit interne, dans les limites prévues par la Loi;
 - attribuer et révoquer le mandat pour l'Audit externe, comme prévu à l'art. 11 des présents Statuts;
- décider quant à l'achat d'immeubles et la prise de participations permanentes, et sur la création, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux de représentation.

Les membres du Conseil d'Administration ont droit au remboursement des frais encourus du fait de leur fonction et à une rémunération qui sera éventuellement déterminée par l'Assemblée des actionnaires.

Chapitre III - Surveillance

Art. 11. Le contrôle des documents comptables annuels de la Société ou périodique, si prévu par la Loi ou par les Directives de la société tête du Groupe aux termes de l'art. 1 des présents Statuts, est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration pour une durée d'un an. Les réviseurs d'entreprises pourront être réélus pour une période de temps totale qui ne dépassera pas six ans. Les réviseurs remettent leur rapport au Conseil d'Administration.

Chapitre IV - Assemblée générale

Art. 12. L'Assemblée Générale est convoquée conformément aux prescriptions de la loi. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente la totalité des actionnaires.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle des actionnaires se tient à Luxembourg, à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures ou, si ce jour est un jour férié légal, le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

A l'exception de l'Assemblée Générale ordinaire convoquée pour approuver le bilan et de l'Assemblée extraordinaire convoquée pour modifier les Statuts sociaux, l'Assemblée Générale peut être convoquée même à l'étranger.

Une Assemblée Générale extraordinaire est convoquée par le Conseil d'Administration chaque fois qu'il le juge nécessaire ou sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.

Si le capital est représenté intégralement, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sans convocation. Tout actionnaire a droit de vote à l'Assemblée Générale. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire a le droit de se faire représenter par un mandataire, même non actionnaire, par lettre, fax ou télégramme.

L'Assemblée Générale délibère suivant les prescriptions de la loi modifiée luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales. Dans les assemblées non appelées à modifier les Statuts les décisions sont prises à la majorité simple des votants.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, l'Assemblée sera présidée par le Vice-Président, si nommé, ou par un Administrateur nommé par l'Assemblée.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée élit un scrutateur.

Le procès-verbal de l'Assemblée est signé par le Président de l'Assemblée, par le Secrétaire et par le scrutateur.

Les copies et les extraits du livre des procès-verbaux témoignent pleinement des délibérations de l'Assemblée à la condition d'être signés par la personne qui aura présidé l'Assemblée ou, conjointement, par le Secrétaire et par un autre Administrateur ou par le Secrétaire et par le Directeur de la Société.

Chapitre V - Année sociale, Répartition des bénéfices, Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année, exception faite pour le premier exercice qui commence le jour de la constitution de la Société.

Chaque année, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la Société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements, ainsi que les dettes des administrateurs et réviseurs envers la Société.

Le Conseil d'Administration établit les comptes sociaux tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'Assemblée Générale annuelle au réviseur d'entreprises qui doit faire son rapport. Quinze jours avant l'Assemblée Générale annuelle les comptes annuels avec le rapport de gestion et l'attestation du réviseur d'entreprises sont déposés au siège social et s'y trouvent à la disposition des actionnaires.

Art. 14. L'excédent favorable du compte de résultat, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement affectés à la réserve légale tant que celle-ci n'aura pas atteint dix pour cent (10%) du capital social. Au cas où, par la suite, la réserve légale descendrait au-dessous de dix pour cent (10%) du capital social, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront de nouveau affectés à cette réserve légale.

Le solde reste à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra distribuer des acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions de la loi. Le Conseil déterminera le montant et la date de paiement de cet acompte sur dividende.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 15. L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de dissoudre et de liquider la Société. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et les rémunérations qui leur seront dues.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, le résultat net de la liquidation devra être utilisé avant tout pour rembourser le montant des actions, proportionnellement au capital versé. Le cas échéant, l'excédent sera distribué de manière égale entre toutes les actions.

Chapitre VII - Dispositions générales

Art. 16. Pour tous les points non expressément réglés aux présents statuts, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales est d'application.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée à 12.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute

Signé: S. Lado, C. Ossola, P. Nicola, L. Gavazzi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, vol. 17CS, fol. 21, case 8. – Reçu 29.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(009506.3/230/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

DAAFLUX, A.s.b.l., Verein ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-5943 Itzig, 6, rue J.-P. Lanter.

STATUTEN

Am 23. Januar 2003, zwischen den wie folgt genannten Personen:

Backes Romain, Staatsangestellter (Elektromechaniker), 17, d'Gennerwiss, L-5720 Aspelt, Luxemburger;

Betz Daniel, Bankbeamter, 5, rue du X Septembre, L-4947 Hautcharage, Luxemburger;

Giusti Fabio, Staatsangestellter (Buchbinder), 16, rue J.-P. Wilhelm, L-8271 Mamer, Luxemburger;

Guttmann Jacqueline, Staatsarbeiterin (Grafikerin), 6, rue J.-P. Lanter, L-5943 Itzig, Deutsche;

Hoffmann Paul, Staatsarbeiter (Schreiner), 97, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich, Luxemburger;

Sibenaler Nicole, Staatsangestellte (Laborantin), 31, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Luxemburgerin;

Winandy Tom, Staatsangestellter (Elektriker), 6, rue J.-P. Lanter, L-5943 Itzig, Luxemburger

handelnd als Gründungsmitglieder, und all denjenigen, die in der Folge den gegenwärtigen Statuten beitreten werden, wird eine Vereinigung ohne Gewinnzweck, gemäss nachfolgenden Statuten und den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck (hiernach als «das Gesetz» benannt) gegründet.

Titel I.- Name, Sitz und Dauer des Vereins

- Art. 1. Der Verein trägt den Namen: DAAFLUX, A.s.b.l.
- Art. 2. Der Vereinsitz ist Itzig. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.
 - Art. 3. Die Vereinsdauer ist unbegrenzt.

Titel II.- Zweck und Ziele des Vereins

Art. 4. Zweck des Vereins ist die Förderung der Interessen hörbehinderter Menschen im Hinblick auf die Verbesserung der Situation der Hörbehinderten im beruflichen und außerberuflichen Bereich sowie des Verständnisses der Hörbehinderten untereinander und mit Nichtbehinderten.

Im Vordergrund stehen dabei:

- die Wahrnehmung der Interessen der Hörbehinderten gegenüber staatlichen, kommunalen und privaten Institutionen;
 - die Beratung der Hörbehinderten bei persönlichen Problemen;
 - die Förderung öffentlicher Einrichtungen zum Wohle der Hörbehinderten;
 - die Förderung der kulturellen, sportlichen und sonstigen Veranstaltungen zum Wohl der Hörbehinderten;
 - die Aufklärung der Öffentlichkeit über die Auswirkungen der Hörbehinderung und deren Vermeidung.

Der Verein kann mit anderen nationalen und internationalen Vereinigungen oder Verbänden, die sich für die Verbesserung des Schicksals der Hörbehinderten einsetzen, zusammenarbeiten.

Der Verein kann jede Art von Aktivitäten unternehmen, die im Einklang mit dem oben genannten Vereinszweck stehen.

Art. 5. Der Verein ist konfessionell und politisch neutral.

Titel III.- Mitgliedschaft

- Art. 6. Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern.
- **Art. 7.** Aktives Mitglied kann jeder hörbehinderte Luxemburger, sowie hörbehinderte Ausländer mit Wohnsitz im Großherzogtum werden. Hörende Personen, mit Wohnsitz in Luxemburg, können außerdem aktives Mitglied des Vereins werden, sofern sie speziell die Situation der Hörbehinderten verbessern wollen und sich zur Verbesserung des Verständnisses zwischen Hörbehinderten und Hörenden einsetzen wollen.

Die aktiven Mitglieder unterstützen die Ziele des Vereins.

Die Zahl der aktiven Mitglieder ist unbegrenzt, darf aber nicht kleiner als fünf sein.

Die aktive Mitgliedschaft in dem Verein ist gebunden an einen schriftlichen Beitrittsantrag, einen positiven Beschluss des Verwaltungsrates, welcher mit einfacher Mehrheit entscheidet, sowie das Bezahlen des jährlichen Mitgliedbeitrags. Die aktiven Mitglieder sind in der Generalversammlung stimmberechtigt.

Art. 8. Ehrenmitglied in dem Verein können ausländische Hörbehinderte mit Wohnsitz außerhalb des Großherzogtums werden, hörende Personen sowie Institutionen, die den Verein materiell und moralisch unterstützen wollen. Der Verwaltungsrat entscheidet mit einfacher Mehrheit über die Ehrenmitgliedschaft.

Die Ehrenmitglieder sind in der Generalversammlung nicht stimmberechtigt und haben kein Anrecht auf die Verwaltung und das Vermögen der Vereinigung.

- Art. 9. Die Mitgliedschaft endet durch freiwilligen Austritt, Ausschluss oder Tod des Mitglieds.
- Art. 10. Der freiwillige Austritt aus dem Verein muss dem Verwaltungsrat schriftlich mitgeteilt werden.
- Art. 11. Mitglieder, die sich vereinschädigend verhalten, länger als sechs Monate nach der Mahnung mit der Zahlung des Mitgliedschaftsbeitrags im Rückstand sind, oder die Statuten respektive die Beschlüsse der Generalversammlung oder des Verwaltungsrates nicht beachten, können aus dem Verein ausgeschlossen werden.

Die Generalversammlung entscheidet mit einer zwei Drittel Mehrheit über den Ausschluss.

Art. 12. Weder der Ausgetretene noch der Ausgeschlossene haben einen Anspruch auf die Verwaltung und das Vermögen des Vereins.

Titel IV.- Die Generalversammlung

- Art. 13. Die Befugnisse der Generalversammlung sind gemäss den Bestimmungen des Artikels 4 des Gesetzes sowie der gegenwärtigen Statuten festgelegt.
 - Art. 14. Die Generalversammlung setzt sich aus allen aktiven Mitgliedern zusammen.
- Art. 15. Die ordentliche Generalversammlung findet jährlich in den ersten drei Monaten des Geschäftsjahres statt. Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit, so oft wie nötig, vom Verwaltungsrat einberufen werden, sei es auf Beschluss des Präsidenten oder auf schriftliche Anfrage von mindestens einem Drittel der aktiven Mitglieder.
 - Art. 16. Die Generalversammlung wird einberufen durch den Verwaltungsrat.

Die Einladung erfolgt schriftlich unter Angabe der Tagesordnung und mindestens 15 Tage vor dem vorgesehenen Da-

Schriftliche Anträge sind mindestens 5 Tage vorher an den Verwaltungsrat einzureichen. Jeder Antrag, der von mindestens einem Zwanzigstel der aktiven Mitglieder gestellt wird, wird auf die Tagesordnung der Generalversammlung gesetzt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder durch schriftliche Vollmacht vertretenen Mitgliedern getroffen. Bei der Generalversammlung verfügt jedes anwesende oder durch Vollmacht vertretene Mitglied über eine Stimme.

Vollmacht kann nur an ein anderes aktives Mitglied gegeben werden und gilt für jeweils eine Generalversammlung. Jedes aktive Mitglied kann Träger einer einzigen Vollmacht sein.

Titel V.- Der Verwaltungsrat

- Art. 18. Der Verwaltungsrat ist gemäss Artikel 13 des Gesetzes mit der Verwaltung des Vereins und der Führung der laufenden Geschäfte beauftragt, sowie befugt für alles, was nicht der Generalversammlung durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Statuten vorbehalten ist.
- Art. 19. Der Verwaltungsrat setzt sich aus minimal 5 (fünf) und maximal 9 (neun) Verwaltungsratsmitgliedern zusammen. Die genaue Zahl der Verwaltungsratmitglieder wird durch die Generalversammlung festgesetzt.
- Art. 20. Die Generalversammlung wählt, unter den aktiven Mitgliedern den Präsidenten und die restlichen Mitglieder des Verwaltungsrats bei einfacher Mehrheit und in getrennten Abstimmungen. Auf Antrag eines Mitglieds muss die Wahl durch Geheimwahl erfolgen.

Der Präsident des Vereins muss unter den Hörbehinderten gewählt werden.

Die Zahl der hörenden Verwaltungsratsmitglieder darf niemals mehr als 2 (zwei) betragen.

- Art. 21. Die Dauer des Mandates eines Verwaltungsratsmitglieds ist auf zwei Jahre beschränkt. Um Kontinuität zu gewährleisten, gilt das erste Mandat von 4 (vier) durch das Los zu bestimmenden Verwaltungsmitgliedern nur für ein Jahr.
- Art. 22. Der Verwaltungsrat wählt mit einfacher Mehrheit unter den Verwaltungsmitgliedern einen Vizepräsidenten, einen Sekretär und einen Kassierer. Auf Antrag eines Verwaltungsratmitglieds muss die Wahl durch Geheimwahl erfolgen.

- **Art. 23.** Um die Arbeit des Verwaltungsrats zu unterstützen, können Fachleute, die nicht Mitglied des Vereins sind, als Beobachter und/oder Berater in die Sitzungen des Verwaltungsrates eingeladen werden.
 - Art. 24. Berufene Arbeitskreise im Rahmen des Verwaltungsrates sind u.a. zuständig für:
 - sportliche Angelegenheiten,
 - kulturelle Angelegenheiten,
 - Öffentlichkeitsarbeit und
 - sonstige Aufgabenbereiche.
- Art. 25. Der Verein ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratmitgliedern, in der Regel durch die Unterschrift des Präsidenten und des Sekretärs. Im Falle einer Verhinderung des Präsidenten und/oder des Sekretärs, wird das verhinderte Mitglied durch den Vizepräsidenten und/oder ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ersetzt.
- Art. 26. Bei Vakanz eines Postens im Verwaltungsrat kann der Verwaltungsrat ein Mitglied kooptieren, dies bis zur nächsten Generalversammlung welche definitiv über die Neubesetzung entscheidet.

Der Verwaltungsrat bleibt auch ohne Kooptierung beschlussfähig.

- **Art. 27.** Der Verwaltungsrat wird schriftlich einberufen, so oft wie nötig, jedoch mindestens ein Mal pro Trimester. Die Einberufung ist obligatorisch auf Antrag des Präsidenten oder der schriftlichen Anfrage von mindestens einem Drittel der Verwaltungsratmitglieder.
- Art. 28. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Vollmachten sind im Verwaltungsrat nicht erlaubt.
- Art. 29. Bei Beschlussunfähigkeit oder Stimmengleichheit wird binnen vier Wochen eine 2. Verwaltungsratsitzung mit derselben Tagesordnung einberufen. Diese ist ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Verwaltungsratmitglieder beschlussfähig. In der Einladung zu der 2. Sitzung ist auf diese besondere Beschlussfähigkeit hinzuweisen. Bei erneuter Stimmengleichheit in der 2. Sitzung ist die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters ausschlaggebend.
- Art. 30. Der Verwaltungsrat wird von dem Präsidenten oder, im Falle einer Verhinderung des Präsidenten, vom Vizepräsidenten respektiv, im Falle einer Verhinderung des Vizepräsidenten, von dem ältesten Verwaltungsratmitglied, geleitet.
- Art. 31. Das vom Sekretär erstellte Protokoll der Verwaltungsratsitzungen wird von den anwesenden Mitgliedern in der nächsten Verwaltungsratsitzung unterschrieben.
- Art. 32. Die Beschlüsse der Generalversammlung und des Verwaltungsrates werden in ein besonderes Register eingetragen, das vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben am Sitz der Vereinigung aufbewahrt wird, wo alle aktiven Mitglieder Einsicht verlangen können.

Titel VI.- Vereinsvermögen und Buchhaltung

- Art. 33. Das Vereinsvermögen stammt aus:
- den Mitgliedsbeiträgen,
- den Erträgen aus Veranstaltungen und Publikationen,
- Schenkungen und Vermächtnissen,
- Zuschüssen öffentlicher und privater Natur und
- Zinserträgen.

Die Aufzählung des Vereinsvermögens ist unbegrenzt.

Art. 34. Der jährliche Mitgliedsbeitrag der aktiven Mitglieder wird durch die Generalversammlung beschlossen. Der Mitgliedsbeitrag darf EUR 200,- nicht überschreiten.

Der laufende jährliche Mitgliedsbeitrag ist auch dann zu bezahlen, wenn ein Mitglied während des Geschäftsjahres beitritt, austritt oder ausgeschlossen wird.

- **Art. 35.** Das Geschäftsjahr erstreckt sich vom 1. Oktober bis zum 30. September des darauffolgenden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres welches sich ab dem Datum der Gründung des Vereins bis zum 30. September 2004 erstreckt.
- Art. 36. Am Ende des Geschäftsjahres beschließt der Verwaltungsrat, auf Vorschlag des Kassierers, die Anschlusskonten der Einnahmen und Ausgaben des abgeschlossenen Geschäftsjahres, und unterbreitet diese der Genehmigung der ordentlichen Generalversammlung, zusammen mit einem Haushaltsentwurf für das folgende Geschäftsjahr.
- Art. 37. Die Vermögungsverwaltung wird von mindestens zwei Kassenrevisoren überwacht, die bei einfacher Mehrheit von der Generalversammlung für ein Mandat von 2 Jahren gewählt werden. Das Mandat als Kassenrevisor ist unvereinbar mit dem Mandat als Verwaltungsratmitglied. Die Kassenrevisoren sind wiederwählbar.

Die Kassenrevisoren erstellen der Generalversammlung einen Bericht über die gesamte Buch- und Kassenführung. Die Generalversammlung, im Falle der Annahme des Berichts, erteilt dem Kassierer Entlastung für die Buch- und Kassenführung.

Die Kassenrevisoren haben jederzeit das Recht, die Vereinskasse und die Buchprüfung zu überprüfen und der Generalversammlung beziehungsweise dem Verwaltungsrat darüber Bericht zu erstatten.

Art. 38. Der Kassierer ist mit dem Einkassieren der Mitgliedsbeiträge und anderer Einnahmen, mit der Kontrolle der Mitgliederlisten, mit der Tätigung der Ausgaben sowie mit der Kassen- und Buchführung beauftragt.

Art. 39. Die Ausgabenermächtigungen und die Einnahmebestätigungen sind vom Präsidenten und vom Sekretär zu unterschreiben. Im Falle der Verhinderung des Präsidenten und/oder des Sekretärs wird der Verhinderte durch den Vizepräsidenten oder ein anderes Verwaltungsratmitglied ersetzt.

Titel VII.- Statutenänderung

Art. 40. Die Statutenänderung bedingt einen Beschluss der Generalversammlung gemäss den Bestimmungen der Artikel 4-1°, 8 und 9 des Gesetzes.

Titel VIII.- Auflösung des Vereins

- Art. 41. Die Auflösung des Vereins wird durch die Bestimmungen der Artikel 20, 22 und 23 des Gesetzes geregelt.
- Art. 42. Bei Auflösung des Vereins wird das Vermögen einer zielverwandten Vereinigung mit Sitz im Großherzogtum übertragen.

Titel IX.- Schlussbestimmungen

Art. 43. Für alles was nicht durch die gegenwärtigen Statuten geregelt ist, finden die Bestimmungen des Gesetzes Anwendung.

R. Backes / D. Betz / F. Giusti / J. Guttmann / P. Hoffmann / N. Sibenaler / T. Winandy. Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01820. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009634.3/000/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

S.C.I. NACA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

L'an deux mille trois, le sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) COSTANZA S.A., une société établie ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,
- ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.
 - 2) SEVEN SEAS S.A., une société établie ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,
- ici représentée par son administrateur-délégué GRAHAM TURNER S.A., une société établie ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

elle-même ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

- 3) G.T. IMMOBILIER S.A., R.C. Luxembourg B N° 64.135, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,
- ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.
- 4) GRAHAM TURNER S.A., R.C. Luxembourg B N° 51.094, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à L-1466 Luxemburg, 2, rue Jean Engling.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls sociétaires de la société civile immobilière S.C.I. SATOFI, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 juillet 2001, publié au Recueil du Mémorial C No 54 du 10 janvier 2002.
- Le fonds social est représenté par quarante (40) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Les sociétaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

- COSTANZA S.A., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède vingt (20) parts d'intérêt qu'elle possède dans la société à G.T. IMMOBILIER S.A., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de cinq cents (500,-) euros, ce dont quittance.
- SEVEN SEAS S.A., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède dix-neuf (19) parts d'intérêt qu'elle possède dans la société à G.T. IMMOBILIER S.A., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de quatre cent soixante-quinze (475,-) euros, ce dont quittance.
- SEVEN SEAS S.A., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède une (1) part d'intérêt qu'elle possède dans la société à GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de vingt-cinq (25,-) euros, ce dont quittance.
- Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les sociétaires et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par son gérant Monsieur Max Saghroun, contrôleur technique, demeurant à L-2449 Luxembourg, 24, Boulevard Royal.
- Suite aux cessions qui précèdent, la répartition des parts sociales est désormais la suivante et l'article 5 des statuts est modifié en conséquence:

Art. 5. Il est créé quarante (40) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune attribuées
comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

1) G.T. IMMOBILIER S.A., préqualifiée, trente-neuf parts d'intérêt	39
2) GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, une part d'intérêt	1
Total: quarante parts sociales	40

Deuxième resolution

La dénomination sociale de la société est changée en S.C.I NACA.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. NACA.

Troisième résolution

La démission du gérant Monsieur Max Saghroun, contrôleur technique, né le 30 octobre 1956, à Djerba, Tunisie, demeurant à L-2449 Luxembourg, 24, Boulevard Royal, est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Est nommée au poste de nouveau gérant GRAHAM TURNER S.A., R.C. Luxembourg B N° 51.094, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. S. Garros, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, vol. 138S, fol. 40, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(009508.3/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

S.C.I. NACA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 269 du 7 mars 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009507.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

PONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.068.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 23 mai 2001

- «. . . En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes par voie circulaire:
 - 1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1er janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en ITL, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 5.324.154,17.
- 3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 75.845,83 de sorte qu'il s'établisse à EUR 5.400.000 sans émission d'actions nouvelles.
 - 4. Il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- **«Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 5.400.000 (cinq millions quatre cent mille euros), représenté par 10.309 (dix mille trois cent neuf) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

5. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur et à Monsieur Pierre Lentz, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. . . .»

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait conforme

P. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009865.3/208/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

PONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.068.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (009866.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

APHRODITE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 53.250.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009308.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

TANIMAR CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 76.599.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009317.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

SOCIETE MARITIME DE LOCATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.803.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009319.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

NOVAPESCA TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.484.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 octobre 2002

- La cooptation de M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.
 - La démission de FINIM LIMITED est acceptée.
- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire Générale de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Certifié sincère et conforme

NOVAPESCA TRADING S.A.

S. Capuzzo / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00201. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009247.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

UNITED EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville. R. C. Luxembourg B 71.460.

_

Minutes of the Meeting of the Board of Directors held in Luxembourg on 7th February 2003 at the Registered Office of the Company

Present:

BELVAUX NOMINEES Ltd, Director; EHLANGE NOMINEES Ltd, Director; ROCHETTE NOMINEES Ltd. Director.

Agenda:

- 1. Convocation of the Ordinary General Meeting of Shareholders;
- 2. Financial statements of the financial years closing as of 31st December 2000, 2001 and 2002;
- 3. Board of Directors' Management Reports to the Annual General Meeting of Shareholders.

The Board of Directors unanimously resolves

- 1. to submit for approval to the Ordinary General Meeting to be held on 10th March 2003 the financial statements and allocation of results as of 31st December 2000, 2001 and 2002;
 - 2. to present to this Meeting its Management Reports for the financial years ended;
- 3. to request full discharge for the Directors and Statutory Auditor for the completion of their mandates until 31st December 2002;
- 4. to convoke the shareholders to the Ordinary General Meeting of the company to be held on 10th March 2003 with the following agenda:
- a) Management Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor's Reports concerning the financial years closing as of 31st December 2000, 2001 and 2002;
 - b) Approval of the financial statements and allocation of the results as of 31st December 2000, 2001 and 2001;
- c) Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the completion of their mandates up to 31^{st} December 2002:
- d) Decision to be taken in accordance with article 100 of the law of August 10, 1915 concerning the financial year closed as per December 31, 2000, 2001 and 2002 regarding the continuation or not of the activities of the company;
 - e) Nominations;
 - f) Miscellaneous.

The Board of Directors

BELVAUX NOMINEES LTD / EHLANGE NOMINEES LTD / ROCHETTE NOMINEES LTD

Director / Director / Director

Signatures / Signatures

Management Report of the Board of Directors to the Ordinary General Meeting of 10th March 2003

Dear Shareholders

It's in order to comply with the legal prescription of the law of December 19, 2002 concerning the trade register and also to comply with the statutory provisions that we would like to render account of the financial situation of your company during the year ending 31st December 2000 and to submit for your approval the balance sheet, profit and loss account and allocation of the result as of 31st December 2000.

Please find hereafter the following indications:

- No event has occurred after the end of the financial year suitable for affect the good walk of the Company.
- In the future, the Company will continue the same marketing policy and remains in the search of new opportunities.
- No funds were allocated to research and development by the Company.
- The company has no subsidiaries in Luxembourg or abroad.

The key figures of the balance sheet closing as of 31st December 2000 are shown in the table below

- Balance sheet total LUF	875,025
- Result for the year (loss) LUF	-421,273
- Result carried forward from preceding years LUF	-378,586
- Global result as of 31st December 1998 LUF	-799,859

We suggest you to affect the result of the exercise in the following way:

Loss brought forward: LUF -799,859

By special votes, we ask you to agree to grant your final discharge to the administrators and to the auditor for the exercise of their mandates until 31st December 2000.

Luxembourg, 10th March 2003

The Board of Directors

BELVAUX NOMINEES LTD / EHLANGE NOMINEES LTD / ROCHETTE NOMINEES LTD

Director / Director / Director

Signatures / Signatures

Management Report of the Board of Directors to the Ordinary General Meeting of 10th March 2003

Dear Shareholders.

It's in order to comply with the legal prescription of the law of December 19, 2002 concerning the trade register and also to comply with the statutory provisions that we would like to render account of the financial situation of your company during the year ending 31st December 2001 and to submit for your approval the balance sheet, profit and loss account and allocation of the result as of 31st December 2001.

Please find hereafter the following indications:

- No event has occurred after the end of the financial year suitable for affect the good walk of the Company.
- In the future, the Company will continue the same marketing policy and remains in the search of new opportunities.
- No funds were allocated to research and development by the Company.
- The company doesn't have any subsidiaries.

The key figures of the balance sheet closing as of 31st December 2001 are shown in the table below:

- Balance sheet totalLUF	513,834
- Result for the year (profit)LUF	-311,781
- Result carried forward from preceding yearsLUF	-799,859
- Global result as of 31st December 2001 LUF	-1,111,640
We suggest you to affect the result of the exercise in the following way:	
Loss brought forward: LUF	-1,111,640

By special votes, we ask you to agree to grant your final discharge to the administrators and to the auditor for the exercise of their mandates until 31st December 2001.

The Board of Directors

BELVAUX NOMINEES LTD / EHLANGE NOMINEES LTD / ROCHETTE NOMINEES LTD

Director / Director / Director

Signature / Signature / Signature

Management Report of the Board of Directors to the Ordinary General Meeting of 10th March 2003

Dear Shareholders,

It's in order to comply with the legal prescription of the law of December 19, 2002 concerning the trade register and also to comply with the statutory provisions that we would like to render account of the financial situation of your company during the year ending 31st December 2002 and to submit for your approval the balance sheet, profit and loss account and allocation of the result as of 31st December 2002.

Please find hereafter the following indications:

- No event has occurred after the end of the financial year suitable for affect the good walk of the Company.
- In the future, the Company will continue the same marketing policy and remains in the search of new opportunities.
- No funds were allocated to research and development by the Company.
- Company doesn't have any subsidiaries.

The key figures of the balance sheet closing as of 31st December 2002 are shown in the table below:

- Balance sheet totalLUF	438,288
- Result for the year (loss)LUF	-236,235
- Result carried forward from preceding yearsLUF	-1,111,6 4 0
- Global result as of 31 th December 2000LUF	-1,347,875
We suggest you to affect the result of the exercise in the following way:	
Loss brought forward: LUF	-1,347,875

By special votes, we ask you to agree to grant your final discharge to the administrators and to the auditor for the exercise of their mandates until 31st December 2002.

The Board of Directors

BELVAUX NOMINEES LTD / EHLANGE NOMINEES LTD / ROCHETTE NOMINEES LTD

Director / Director / Director

Signature / Signature / Signature

Minutes of the Ordinary General Meeting held at the Registered Office on 10th March 2003

The meeting opens at 14.00 o'clock.

The Meeting proceeds to install its members:

- Chairman : Mr Bart d'Ancona
- Secretary . Mr Tom Edmonston-Low
- Scrutineer : Mr A. Van Zeeland

The Chairman declares and the Meeting agrees:

- that, as shown on the duly signed and closed attendance list attached to the present, two shareholders are present or represented, holding together 1.250 shares
- that all the shareholders are present and / or represented, and acknowledge having received due convening notice of the meeting with all items on the agenda in due course
 - that to take part in the present Meeting, the Shareholders have conformed to the legal and statutory regulations
 - that the present Meeting is therefore duly constituted and can validly deliberate on the following agenda.

Agenda:

- a) Management Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor's Reports concerning the financial years closing as of 31st December 2000, 2001 and 2002;
 - b) Approval of the financial statements and allocation of the results as of 31st December 2000, 2001 and 2002.
- c) Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the completion of their mandates up to 31st December 2002:
- d) Decision to be taken in accordance with article 100 of the law of August 10, 1915 concerning the financial years closed as per December 31, 2000, 2001 and 2002 regarding the continuation or not of the activities of the company;
 - e) Nominations;
 - f) Miscellaneous.

Deliberations

The Chairman reads the Board of Directors' Management Reports and the Statutory Auditor's reports, and draws the attention of those members present to the remarks and suggestions which these reports contain.

He then submits the accounts as of 31st December 2000, 2001 and 2002 to the Meeting for examination and approval of the financial statements and allocation of the results.

He requests that the Meeting grants discharge to the Directors and Statutory Auditor for the completion of their mandates until 31st December 2002.

A decision has to be taken in accordance with article of the law of August 10, 1915 for the financial years closing as December 31st, 2000, 2001 and 2002 regarding the continuation or not of the activities of the company.

Furthermore, the Chairman informs the Meeting that the mandates of BELVAUX NOMINEES Ltd, ROCHETTE NOMINEES Ltd and EHLANGE NOMINEES Ltd and the Statutory Auditor, AYAN Ltd, come to term only at the Statutory General Meeting of the year two thousand and seven. No nominations are required.

After deliberation, the Meeting unanimously decides to make the following resolutions:

- a) The Board of Directors' Management reports and the Statutory Auditor's reports concerning the financial years closing as of 31st December 2000, 2001 and 2002 are approved;
 - b) The financial statements and allocation of results as of 31st December 2000, 2001 and 2002 are approved: 2000:

 Loss brought forward:
 LUF
 -799,859

 2001:
 Loss brought forward:
 LUF
 -1,111,640

 2002:
 Loss brought forward:
 LUF
 -1,347,875

- c) Discharge is granted to the Directors and the Statutory Auditor for the completion of their mandates until 31st December 2002;
- d) The activities of the company are continued despite of the loss exceeding half of the capital concerning the financial year closing as December 31, 2000, 2001 and 2002;
- e) The Directors mandates need not be amended until the Statutory General Meeting of the year two thousand and

There being no further business on the agenda, the meeting was closed at 15.00 o'clock.

Luxembourg, 10th March 2003

Members:

B. d'Ancona / T. Edmonston Low / A. Van Zeeland

Chairman / Secretary / Scrutineer

Attendance list to the General Meeting of Shareholders held at the Registered Office of the Company on 10th March 2003

Name of Shareholder	Number of Shares	Mandatory	Signature
Bearer	625		Signatures
Bearer	625		Signatures
Total	1.250		

Luxembourg, 10th March 2003.

B. d'Ancona / T. Edmonston-Low / A. Van Zeeland

Chairman / Secretary / Scrutineer

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 10 mars 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les exercices 2000, 2001 et 2002 sont approuvés;

Les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002 sont approuvés: 2000:

Résultats reportés: LUF	-799.859
2001:	
Résultats reportés: LUF	-1.111.640
2002:	
Résultats reportés: LUF	-1.347.875

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

Quant à la décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000, 2001 et 2002;

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007, il n'y a pas lieu de les renouveler.

pour extrait sincère et conforme pour réquisition et publication UNITED EUROPEAN HOLDING S.A. BELVAUX NOMINEES LTD

Un mandataire Signatures

Statutory Auditor's Report to the Ordinary General Meeting called to deliberate on the accounts of the financial year

ending 31st December 2000

Dear Shareholders,

According to article 62 of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, I am pleased to render account of the completion, for the financial year ending as of 31st December 2000 of the mandate of Statutory Auditor which you entrusted to me.

Art. 62 of the presaid law does not impose to the statutory auditor to attest the annual accounts according to article 252 § 4. Accordingly I have not applied the general auditing norms allowed in legal auditing of annual accounts in the sense of article 256 § 1 of the before mentioned law.

In the framework of my mission, I have controlled the accounts of the company.

The balance sheet total is LUF 875 025.......LUF 875,025
The current year ends with a loss of.....LUF -421,273

I have noted that the figures in the financial statements as of 31st December 2000 are in accordance with the accountancy and accounting documents which have been submitted to me.

The loss cumulated at December 31st, 2000 exceeds half of the capital what involves, in accordance with article 100 of the law on the commercial companies, the obligation for the shareholders to decide as for the question of the continuation of the activity of the company.

Luxembourg, 31st January 2003

AYAN LTD

Statutory Auditor

Signature

Statutory Auditor's Report to the Ordinary General Meeting called to deliberate on the accounts of the financial year

ending 31st December 2001

Dear Shareholders,

According to article 62 of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, I am pleased to render account of the completion, for the financial year ending as of 31st December 2001 of the mandate of Statutory Auditor which you entrusted to me.

Art. 62 of the presaid law does not impose to the statutory auditor to attest the annual accounts according to article 252 § 4. Accordingly I have not applied the general auditing norms allowed in legal auditing of annual accounts in the sense of article 256 § 1 of the before mentioned law.

In the framework of my mission, I have controlled the accounts of the company.

The balance sheet total isLUF 513,834
The current year ends with a loss of LUFLUF -311,781

I have noted that the figures in the financial statements as of 31st December 2001 are in accordance with the accountancy and accounting documents which have been submitted to me.

The loss cumulated at December 31st, 2001 exceeds half of the capital what involves, in accordance with article 100 of the law on the commercial companies, the obligation for the shareholders to decide as for the question of the continuation of the activity of the company.

Luxembourg, 31st January 2003

AYAN LTD

Statutory Auditor

Signature

Statutory Auditor's Report to the Ordinary General Meeting called to deliberate on the accounts of the financial year

ending 31st December 2002

Dear Shareholders,

According to article 62 of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, I am pleased to render account of the completion, for the financial year ending as of 31st December 2002 of the mandate of Statutory Auditor which you entrusted to me.

Art. 62 of the pre-said law does not impose to the statutory auditor to attest the annual accounts according to article 252 § 4. Accordingly I have not applied the general auditing norms allowed in legal auditing of annual accounts in the sense of article 256 § 1 of the before mentioned law.

In the framework of my mission, I have controlled the accounts of the company.

The balance sheet total is LUF 438,288
The current year ends with a loss of LUF -236,235

I have noted that the figures in the financial statements as of 31st December 2002 are in accordance with the accountancy and accounting documents which have been submitted to me.

Luxembourg, 31st January 2003.

AYAN LTD
Statutory Auditor

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02994. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008849.2/000/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

C.I.A. LUX, COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 50.522.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 19 février 2003 de transférer avec effet au 1er mars 2003, le siège social du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009206.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003 .

AIRES COMPAGNIE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 45.691.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 octobre 2002

La société LOUV, S.à r.l., Sà r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

pour AIRES COMPAGNIE FINANCE HOLDING S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009253.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.